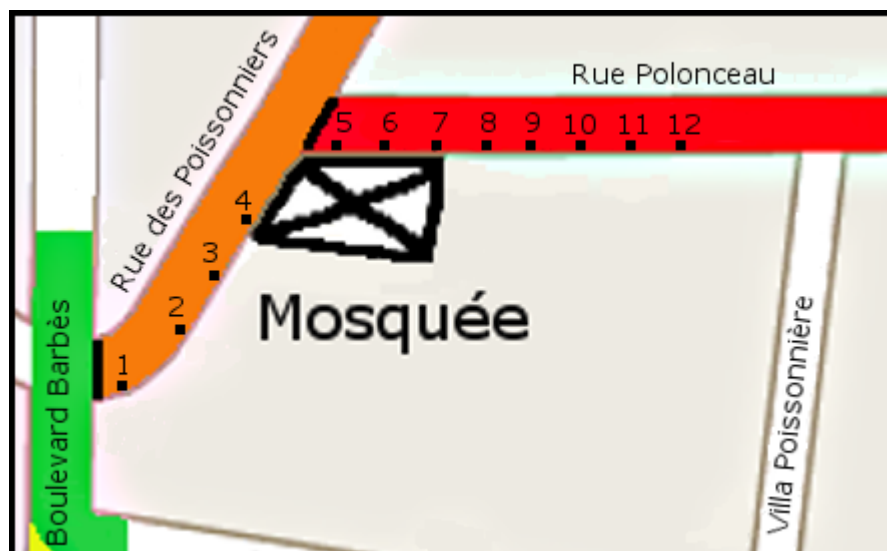


Prière musulmane diffusée par haut-parleurs dans la rue des Poissonniers

Nous avons à plusieurs reprises dénoncé le fait que, chaque vendredi, un véritable réseau de haut-parleurs est mis illégalement en place par les miliciens de la mosquée Polonceau tout le long de la rue du même nom et dans le bas de la rue des Poissonniers, haut-parleurs qui diffusent à fort volume la prière en arabe. (1)



Ce haut-parleur illégal est installé entre la rue Richomme et la rue Myrha.



Ce haut-parleur illégal est installé à l'intersection de la rue Polonceau et de la rue des Poissonniers.

Voici donc un quartier entier de Paris soumis chaque vendredi à la diffusion d'une prière musulmane, comme en Arabie Saoudite ! Voici donc une zone de Paris dans laquelle il est impossible à tout habitant et à tout passant d'échapper au prêche d'un imam ! Voici donc une partie de Paris totalement conquise par les musulmans, qui y occupent non seulement l'espace physique par leurs tapis déroulés sur les trottoirs et la chaussée, mais aussi l'espace sonore, par la diffusion du prêche de leur imam !

Et voici une situation intolérable, qui s'aggrave au fil des semaines, à cause de l'effroyable incompetence du maire du 18^e arrondissement, Daniel Vaillant, et du préfet de police de Paris, Michel Gaudin, et de leur scandaleuse collaboration avec les musulmans bloqueurs de rues !

Notes :

1) Voir nos deux articles :

– Dix haut-parleurs déversent la prière musulmane dans deux rues de Barbès

<http://www.ripostelaique.com/Dix-haut-parleurs-deversent-la.html>

– Les haut-parleurs illégaux de la mosquée Polonceau

<http://www.ripostelaique.com/Les-haut-parleurs-illegaux-de-la.html>

2) Islamisation de Barbès : Prière en arabe diffusée par haut-parleurs [1:33]

<http://www.youtube.com/watch?v=0jl7FxF9aRA>

3) Prières illégales : les musulmans ont totalement conquis la rue des Poissonniers ! (Vidéo)

<http://www.ripostelaique.com/Prieres-illegales-les-musulmans.html>

4) Pour avoir une meilleure compréhension géographique de la situation sur le terrain, on se reportera utilement à notre article suivant :

Cartographie détaillée des prières musulmanes illégales à Barbès

<http://www.ripostelaique.com/Cartographie-detaillee-des-prieres.html>

5) Rappelons que selon la Loi de 1905, article 27, deuxième alinéa, la diffusion de la prière musulmane par haut-parleurs placés sur la voie publique (ainsi que les cris de « Allah ou-akbar » lancés par mégaphone par un employé de la mosquée, depuis l'embrasement de l'entrée de la mosquée donnant sur la rue Polonceau) sont totalement illégaux, en l'absence d'une autorisation en bonne et due forme de la mairie du 18^e arrondissement et de la Préfecture de police.

Maxime Lépante